



Comité d'Experts Spécialisé « Nutrition Humaine »

Procès-verbal de la réunion du CES du 27 avril 2017

Considérant le décret n° 2012-745 du mai 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Conclusions qui fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.

Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet (www.anses.fr).

Jeudi 27 avril 2017

Etaient présent(e)s pour les dossiers à l'ordre du jour de ce PV :

- Membres du Comité d'experts spécialisé

Catherine Bennetau-Pelissero, Marie-Christine Boutron-Ruault (l'après-midi), Jean-Louis Bresson, Anne Galinier, Jean-François Huneau (uniquement pour la saisine 2015-SA-0080), Emmanuelle Kesse-Guyot, Blandine de Lauzon-Guillain, François Mariotti (Président), Catherine Michel, Béatrice Morio-Liondore, Jara Perez-Jimenez, Sergio Polakof et Anne-Sophie Rousseau.

Etaient excusé(e)s, parmi les membres du collectif d'experts :

Catherine Atlan, Olivier Bruyère, Corinne Malpuech Brugère, Jean-Marie Renaudin, Luc Tappy et Stéphane Walrand.

Présidence

François Mariotti assure la présidence de la séance.



1. ORDRE DU JOUR

Les expertises ayant fait l'objet d'un achèvement et d'une adoption des conclusions sont les suivantes :

- **2015-SA-0080** : Demande d'avis relatif à une préparation en poudre enrichie en protéines, destinée aux personnes âgées sarcopéniques et aux personnes dénutries ou à risque de dénutrition.
- **2016-SA-0281** : Demande d'avis scientifique relatif à un procédé de séchage par déshydratation osmotique de viandes.

2. GESTION DES RISQUES DE CONFLITS D'INTERETS

Le résultat de l'analyse des liens d'intérêts déclarés à ce jour dans les DPI et les points à l'ordre du jour, a fait apparaître des liens d'intérêts induisant un risque élevé de conflit d'intérêt pour Olivier Bruyère pour la saisine 2015-SA-0080.

L'expert concerné par la gestion du risque de conflit d'intérêt est absent de la réunion du CES de ce jour. M. Mariotti demande aux membres du CES de bien vouloir signaler un éventuel lien non déclaré ou non identifié après examen des DPI.

Les autres experts n'ont rien à ajouter concernant les saisines à l'ordre du jour de ce PV.

3. SYNTHESE DES DEBATS, DETAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES

3.1. Validation des synthèses et des conclusions du CES des saisines suivantes

- **2015-SA-0080** : Demande d'avis relatif à une préparation en poudre enrichie en protéines, destinée aux personnes âgées sarcopéniques et aux personnes dénutries ou à risque de dénutrition.

Le président vérifie que le quorum¹ est atteint avec douze experts sur dix-huit experts ne présentant pas de risque de conflit d'intérêt.

Cette saisine a fait l'objet d'une présentation des rapports des rapporteurs et d'une discussion en séance lors de la réunion du 2 mars 2017. La coordination présente une proposition de synthèse et de conclusions du CES et une relecture de chaque partie pour leur validation par le CES.

Après vérification dans le dossier, il est décidé aussi de mentionner que le fort apport en leucine, qui est en grande partie dû à l'adjonction de leucine, pourrait présenter un risque nutritionnel.

Quelques modifications de forme sont apportées au document.

Le CES considère que le produit n'est pas destiné spécifiquement à la prise en charge de la sarcopénie du sujet âgé dénutri mais plutôt à celle de la composante protéique de la dénutrition du sujet âgé.

En conclusion, le CES considère que ce produit convient pour la prise en charge de la composante protéique de la dénutrition du sujet âgé.

Les experts adoptent à l'unanimité la proposition de la synthèse et des conclusions relative à la Saisine 2015-SA-0080.

¹ Le quorum se calcule sur la base du nombre d'experts total pouvant siéger eu égard au risque de conflit d'intérêt.



Procès-verbal de la réunion du CES « Nutrition humaine » du 27 avril 2017

- **2016-SA-0281** : Demande d'avis scientifique relatif à un procédé de séchage par déshydratation osmotique de viandes.

Le président vérifie que le quorum est atteint avec douze experts sur dix-huit experts ne présentant pas de risque de conflit d'intérêt.

Cette saisine a fait l'objet d'une présentation des rapports des rapporteurs et d'une discussion des membres du CES lors de la réunion du 30 mars 2017. La coordination présente cette proposition de synthèse et de conclusions et une relecture de chaque partie pour leur validation par le CES. Quelques modifications de forme sont apportées au document. Le CES estime peu probable que ce procédé entraîne des modifications significatives de la qualité nutritionnelle du produit et conduise à de nouveaux dangers pour le consommateur par comparaison à la production par séchage « traditionnel » de produits de charcuterie.

Les experts adoptent à l'unanimité la proposition de la synthèse et des conclusions relative à la Saisine 2016-SA-0281.